

Saint Georges le 23 décembre 2023

Claude SOYER

à

Monsieur le commissaire enquêteur,

Mes parents depuis 1958 m'ont amené tous les étés à la Couarde. J'y ai connu mon épouse et par la suite nous sommes revenus tous les étés avec nos filles .

L'oncle de mon épouse a été exproprié en 1988 de son terrain dans le bois Henry IV et, en conséquence, nous avons acheté, en utilisant ses droits, à la commune de La Couarde, notre terrain au Fonds des Airs en 1989. J'y ai élevé mes deux filles qui sont maintenant pharmaciens.

J'étais professeur de l'enseignement supérieur, fonctionnaire de l'Etat Français, et, à ce titre, j'ai attribué des diplômes (ingénieur, baccalauréat, DPECF, DECF, comptable, expert-comptable et autres). Dois-je comprendre que tous ces diplômes sont sans valeur maintenant que je suis en retraite ? Au même titre, le préfet, l'architecte des bâtiments de France , la DDE, le maire qui ont signé la création et les autorisations du lotissement du Fonds des Airs ne sont plus en fonction et leurs décrets seraient sans valeur ? **Non ils représentaient la France et La parole de l'Etat Français doit être respectée !**

De plus, étant sur place lors de la tempête de 1999, de Xynthia en 2010, j'affirme que le Fonds des Airs n'a jamais été inondé et même, nous avons accueilli certains couardais qui l'étaient. Le Fonds des Airs étant un point culminant de la commune.

Sur le PPRN, je réclame avoir le même classement ou un meilleur classement pour mon terrain, que celui des campings voisins qui sont en contrebas de ma propriété.

L'expulsion du bois Henry IV était compréhensible pour des raisons environnementales. Une deuxième expulsion du Fonds des Airs, pour des soi- disant risques d'inondation serait inadmissible ! Ou alors il faut expulser 90% des gens de La Couarde pour la même raison.

Je tiens particulièrement à ma propriété où je peux me reposer et voir toute une faune sauvage (perdrix, faisans, lapins, aigrettes, ...)

Espérant, Monsieur le commissaire enquêteur, que vous saurez comprendre, que notre lotissement doit être maintenu (il existe depuis plus de 30ans) pour nous permettre d'y vivre et d'y habiter tranquillement, je vous prie de croire en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Claude SOYER

39 allée des fenouillettes Le Fonds des Airs 17670 LA COUARDE

3 allée d'anjou Les Ardilles 89000 Saint GEORGES

Saint Georges le 24 décembre 2023

Brigitte SOYER

A

Monsieur le commissaire enquêteur,

Ma Famille ayant été expropriée en 1988 de son terrain situé dans le bois Henry IV, mon époux et moi avons été dédommagés en étant prioritaires pour acheter une parcelle du lotissement « Le Fond des Airs » créé par la préfecture de Charente maritime et la commune de La Couarde.

Dès 1989, j'ai défriché, nettoyé, planté le terrain en respectant les ordres donnés par les Bâtiments de France. J'ai connu la tempête Xynthia, période où certains propriétaires du Fond des Airs ont accueilli des couardais ayant leur maison inondée. Nous étions protégés étant, selon la mairie, sur un point culminant de La Couarde. J'ai du mal à comprendre pourquoi le PPRN nous classerait à un niveau inférieur à celui des campings voisins, des lotissements qui, eux, ont été inondés.

Mes enfants y ont des amis comme moi et mon époux. Il est difficile de comprendre le but recherché en voulant nous exproprier de nouveau au bout de plus de 30 ans alors que le lotissement a été créé par la préfecture, la DDE, la mairie de La Couarde avec l'aval des Bâtiments de France.

- La différence de traitement avec les campings proches défie toute vraisemblance et souci d'équité. **Nous avons eu toutes les autorisations par les représentants de l'Etat Français. Nous attendons que l'Etat Français et ses représentants respectent leurs engagements et les autorisations accordées.**

Je refuse de croire que nous pouvons être expulsés de nouveau ayant confiance en l'Etat Français.

Certain que vous saurez établir l'équité entre le « Fonds des Airs » et les autres lotissements, voire les campings proches, je vous prie de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Brigitte SOYER

39 allée des fenouillettes le fond des airs 17670 LA Couarde

3 allée d'Anjou les Ardilles 89000 Saint GEORGES